

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Comm

Séance du 17 novembre 2022  
Sous la Présidence de Madame Pauline MARTIN

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le dix novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis à la salle Emile Gilbert, rue des blés d'or à Coulmiers, sous la présidence de Madame Pauline MARTIN.

**Délibération n°2022 – 192 : Affaires scolaires/Jeunesse : Actualisation des quotients familiaux et des tarifs de restauration scolaire et des ALSH applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers titulaires présents :

**Baccon** : Mme Anita BENIER

**Baule** : M. Patrick ECHEGUT

**Beauce la Romaine** : M. Bernard ESPUGNA, Mme Odile BRET, M. Philippe POITOU

**Beaugency** : M. Jacques MESAS, M. Hervé SPALETTA, Mme Magda GRIB, Mme Céline SAVAUX

**Binas** : Mme Solange VALLÉE

**Chaingy** : Mme Clarisse CARL, M. Michel FAUGOUIN

**Charsonville** : M. Bruno VIVIER

**Cléry-Saint-André** : M. Gérard CORGNAC, Mme Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK

**Coulmiers** : Mme Elisabeth MANCHEC

**Cravant** :

**Dry** :

**Épieds-en-Beauce** :

**Huisseau-sur-Mauves** : M. Jean-Pierre BOTHEREAU

**Lailly-en-Val** : Mme Anna LAMBOUL, M. Didier CANET

**Le Bardon** : Mme Michèle MAZY-VILAIN

**Mareau-aux-Prés** :

**Messas** :

**Meung-sur-Loire** : Mme Pauline MARTIN, Mme Frédérique BEAUPUIS, M. Laurent SIMONNET, Mme Brigitte PEROL, M. Guy OLLIVIER

**Mézières-lez-Cléry** : M. Romuald GENTY

**Rozières-en-Beauce** : M. Hervé LEFEVRE

**Saint-Ay** : Mme Marie-Françoise QUERE

**Saint-Laurent-des-Bois** : M. Roger BAUNE

**Tavers** : M. Philippe ROSSIGNOL

**Villermain** :

**Villorceau** : M. Daniel THOUVENIN

Conseillers titulaires remplacés par leur conseiller suppléant :

**Cravant** : M. Philippe GACONNET est remplacé par sa suppléante Mme Delphine POULLIN

**Mareau-aux-Prés** : M. Bertrand HAUCHECORNE est remplacé par sa suppléante Mme Caroline MENAGER

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

**Beaugency** : M. Joël LAINE donne pouvoir à M. Jacques MESAS

**Chaingy** : M. Jean Pierre DURAND donne pouvoir à M. Michel FAUGOUIN

**Épieds-en-Beauce** : M. Yves FAUCHEUX donne pouvoir à M. Bruno VIVIER

**Meung-sur-Loire** : Monsieur Patrice DESPERELLE donne pouvoir à Mme Pauline MARTIN

**Messas** : M. Grégory GONET donne pouvoir à Mme Michèle MAZY-VILAIN

**Saint-Ay** : M. Frédéric CUILLERIER donne pouvoir à Mme Marie-Françoise QUERE, M. Pascal FOULON donne pouvoir à M. Philippe ROSSIGNOL

Conseillers titulaires absents excusés :

**Baule** : Mme Joëlle TOUCHARD

**Beaugency** : Mme Florence NAIZOT, M. Didier BOUDET

**Cléry-Saint-André** : M. Olivier JOUIN

**Dry** : M. Jean-Marie CORNIÈRE

**Lailly-en-Val** : M. Arthur THOREAU

**Villermain** : M. Arnold NEUHAUS

Nombre de membres en exercice : 47

Vote pour : 40

Quorum : 24

Vote contre : 0

Nombre de membres présents : 33

Abstention : 0

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de membres excusés non représentés : 7

Date de la convocation : 10 novembre 2022

**Délibération n°2022 – 192 : Affaires scolaires/Jeunesse : Actualisation des quotients familiaux et des tarifs de restauration scolaire et des ALSH applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Rapporteur : Bernard ESPUGNA

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, l'Etat a institué le dispositif « cantine à 1€ », visant à apporter une aide à la mise en place d'une tarification sociale des cantines et pouvoir garantir à certains élèves l'accès à la cantine pour 1€ maximum par jour.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale, dont au moins les deux tiers de la population sont domiciliés dans les communes éligibles à la DSR péréquation, peuvent bénéficier d'une aide financière, en cas d'instauration d'une tarification sociale pour leurs cantines scolaires.

Afin de bénéficier de ce dispositif, la Communauté de Communes doit instaurer une grille tarifaire comportant au moins 3 tarifs progressifs basés sur les quotients familiaux, avec au moins un tarif inférieur ou égal à 1€. Pour chaque repas servi au tarif maximal de 1€ par jour, l'Etat verse 3€ dans le cadre d'une convention pluriannuelle de 3 ans, définissant les modalités de versement de cette subvention.

Compte tenu du contexte inflationniste qui pèse actuellement lourdement sur les revenus et les capacités financières des familles, il est proposé au Conseil communautaire de mettre en place ce dispositif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée de 3 ans, en proposant une tarification sociale différenciée par tranche de quotient familial (QF).

Trois tranches de quotient familial sont proposées, associées aux tarifs suivants :

-Tranche 1 de 0 à 899 : 1€

-Tranche 2 de 900 à 1149 : 2.55€

-Tranche 3 de 1150 et plus : 3.10€

Les tarifs « occasionnels » (5.15€), « adultes enseignants » (4.60€) et « adultes non enseignants » (5€) restent inchangés.

Par ailleurs, à la suite d'échanges avec la Caisse d'Allocations Familiales, il apparaît que les tranches de quotient familial aujourd'hui appliquées sur l'ensemble des dispositifs d'accueil de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ne sont plus en adéquation avec la réalité des revenus des ménages constatés, via le calcul du quotient familial de la CAF. C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé de modifier les tranches de quotient familial afin de permettre un nouveau lissage, tenant mieux compte de la réalité des ressources des familles et de leurs capacités contributives.

	Aujourd'hui	A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Tranche 1	0 à 398	0 à 399
Tranche 2	399 à 532	400 à 649
Tranche 3	533 à 710	650 à 899
Tranche 4	711 à 1000	900 à 1149
Tranche 5	1001 à 1400	1150 à 1400
Tranche 6	>1400	> 1400

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver l'actualisation de la grille tarifaire de l'ensemble des dispositifs ALSH telle qu'elle figure dans les tableaux ci-dessous afin de tenir compte de cette nouvelle répartition des tranches de quotient familial et de réévaluer le tarif appliqué aux enfants domiciliés en dehors du territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, sur la base d'un forfait complémentaire de 10€ par jour et par enfant, en plus du tarif appliqué en fonction du quotient familial de la CAF.

Enfin, dans un souci de cohérence et de lisibilité pour les familles de la tarification sociale appliquée sur les dispositifs périscolaire et ALSH de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, il est proposé au Conseil communautaire d'actualiser la grille tarifaire du dispositif périscolaire sur la base de 6 tranches de quotient familial.

Après avis favorable de la commission finances, l'ensemble de ces évolutions tarifaires sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :**

1°/ APPROUVER la mise en place du dispositif « cantine à 1€ » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 3 ans ;

2°/ APPROUVER l'institution de trois tranches de quotient familial (QF) et les tarifs comme suit, pour la restauration scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Tranche 1 de 0 à 899 : 1€

- Tranche 2 de 900 à 1149 : 2.55€

- Tranche 3 de 1150 et plus : 3.10€

3°/ AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » et tout document afférent ;

4°/ APPROUVER l'actualisation des tranches de quotient familial et des tarifs des ALSH et des accueils périscolaires de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire comme suit :

CAP'LOISIRS Val d'Ardoux						
Inscription obligatoire sur 4 ou 5 jours/sem						
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant	Coût par enfant	Coût par enfant	Coût par enfant	Coûts additionnels	
	1 jour	3 jours (présence d'1 jour férié dans la semaine)	4 jours	5 jours	1 veillée sans nuitée	1 nuit au centre
0 à 399	3.09€	9.27€	12.36€	15.45€	4.20€	8.50€
400 à 649	4.85€	14.55€	19.40€	24.25€		
650 à 899	6.95€	20.85€	27.80€	34.75€		
900 à 1149	9.30€	27.90€	37.20€	46.50€		
1150 à 1400	10.60€	31.80€	42.40€	53.00€		
>1400	13.96€	41.88€	55.84€	69.80€		
<i>Hors CCTVL</i>	<i>Tarif QF + 10€/enfant/jour</i>					

CAP'LOISIRS Val d'Ardoux	
Semaine d'animation découverte	
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant
	5 jours
0 à 399	81.45€
400 à 649	89.19€
650 à 899	97.66€
900 à 1149	106.94€
1150 à 1400	117.10€
>1400	127.00€
<i>Hors CCTVL</i>	<i>Tarif QF + 10€/enfant/jour</i>

CAP'LOISIRS Val d'Ardoux		
Séjours courts		
QUOTIENT FAMILIAL LIÉ AUX COUPONS ATL (Aide aux Temps Libres)	Coût par enfant	Coût par enfant
	Selon séjour Tarif 1	Selon séjour Tarif 2
0 à 399	60€	30€
400 à 649	80€	50€
650 à 899	100€	70€
900 à 1149	120€	90€
1150 à 1400	140€	110€
>1400	160€	130€
<i>Hors CCTVL</i>	<i>Tarif QF + 14€/enfant/jour</i>	

## ALSH CAP'LOISIRS Beauce-la-Romaine et CAP'LOISIRS

CAP'LOISIRS Beauce la Romaine – Epièds-en-Beauce			
Camps avec semaine de préparation (1 semaine de préparation + 1 semaine de camp)			
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Semaine de préparation	Semaine de camp	Coût additionnel
	Coût par enfant	Coût par enfant	
	5 jours	5 jours	1 nuit au centre
0 à 399	32.99€	90.41€	8.50€
400 à 649	36.62€	94.93€	
650 à 899	40.65€	99.68€	
900 à 1149	45.12€	104.66€	
1150 à 1400	50.08€	109.89€	
>1400	57.71€	114.09€	
<i>Hors CCTVL</i>	<i>Tarif QF + 10€/enfant/jour</i>	<i>Tarif QF + 14€/enfant/jour</i>	

CAP'LOISIRS Beauce la Romaine – Epièds-en-Beauce						
Petites et grandes vacances – Inscription obligatoire sur 4 ou 5 jours/sem						
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant	Coût par enfant	Coût par enfant	Coût par enfant	Coûts additionnels	
	1 jour	3 jours (présence d'1 jour férié dans la semaine)	4 jours	5 jours	1 veillée sans nuitée	1 nuit au centre
0 à 399	3.09€	9.27€	12.36€	15.45€	4.20€	8.50€
400 à 649	4.85€	14.55€	19.40€	24.25€		
650 à 899	6.95€	20.85€	27.80€	34.75€		
900 à 1149	9.30€	27.90€	37.20€	46.50€		
1150 à 1400	10.60€	31.80€	42.40€	53.00€		
>1400	13.96€	41.88€	55.84€	69.80€		
<i>Hors CCTVL</i>	<i>Tarif QF + 10€/enfant/jour</i>					

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le



ID : 045-200070183-20221117-2022\_192-DE

CAP'LOISIRS Beauce la Romaine – Epieds-en-Beauce			
LES MERCREDIS			
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Journée complète	Demi-journée Sans repas	Demi-journée Avec repas
	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant CCTVL
	1 jour	½ journée	½ journée
0 à 399	3.09€	1.55€	1.85€
400 à 649	4.85€	2.43€	2.91€
650 à 899	6.95€	3.48€	4.17€
900 à 1149	9.30€	4.65€	5.58€
1150 à 1400	10.60€	5.30€	6.36€
>1400	13.96€	6.98€	8.38€
<i>Hors CCTVL</i>	<i>Tarif QF + 10€/enfant/jour</i>	<i>Tarif QF + 5€/enfant/jour</i>	



## TARIFS JANVIER 2023

### Accueil jeunes - CAP'ADOS Beauce-la-Romaine

	CCTVL	HORS CCTVL
Adhésion annuelle (année civile)	5€	10€

Journée d'animation sur place	4€	7€
Coûts additionnels possibles :		
Intervenant extérieur	6€	6€
Piscine Ouzouer	2€	2€
Repas sur place ou pique-nique	3,10€	3,10€

Sortie avec transport – 50 kms (Bowling, cinéma, patinoire, laser-game, escalade...)	12€	15€
--	-----	-----

Coût additionnel possible : repas extérieur	8€	8€
--	----	----

Pack 2 jours (repas, sorties, animation, intervenant extérieur, piscine...)	21.20€ 15€ + (3.10€ x 2 jours)	27.20€ 21.20€ + (3€ x 2 jours)
Pack 3 jours (repas, sorties, animation, intervenant extérieur, piscine...)	31.30€ 22€ + (3.10€ x 3 jours)	40.30€ 31.30€ + (3€ x 3 jours)
Pack 4 jours (repas, sorties, animation, intervenant extérieur, piscine...)	42.40€ 30€ + (3.10€ x 4 jours)	54.40€ 42.40€ + (3€ x 4 jours)
Pack 5 jours (sorties, animation, intervenant extérieur, piscine...)	52.50€ 37€ + (3.10€ x 5 jours)	67.50€ 52.50€ + (3€ x 5 jours)
Coûts additionnels aux packs possibles :		
veillée	5€	8€
nuitée	10€	13€
grandes sorties (parc d'attraction...)	10€	13€

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 045-200070183-20221117-2022\_192-DE

## Tarifs accueils périscolaires

	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6
	0-399	400-649	650-899	900-1149	1150-1400	>1400
TARIF ½ journée (matin ou soir)	2,17€	2,22€	2,28€	2,4€	2,52€	2,65€
TARIF journée (matin et soir)	3,79€	3,89€	3,99€	4,20€	4,41€	4,63€

5°/ AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer tout acte ou document afférent.

Le Secrétaire de séance,

Tatiana DEPLANQUE SZCZEPANIAK

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Président

Pauline MARTIN

Madame le Président, Pauline MARTIN,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans  
dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication  
et de transmission en Préfecture

Transmission le : 24 /11/2022

